

Les dérogations scolaires hors commune Procédure 2026

Une dérogation, c'est quoi ?

Il peut être demandé de scolariser un enfant dans une école de la commune, même si la famille n'y réside pas, dans certaines circonstances exceptionnelles et pour des raisons dûment motivées, sous réserve des places disponibles et des effectifs de l'école souhaitée.

IMPORTANT : ne seront présentées à la commission que les demandes de dérogation scolaire complètes et conformes aux critères cités ci-dessous.

Une dérogation au sein de la commune peut être sollicitée si la demande est liée aux motifs suivants :

- Situation professionnelle des parents (lieu de travail/horaires) qui ne permettrait pas de déposer l'enfant dans une école du secteur de domicile;
- Mode de garde de l'enfant en dehors des heures scolaires : assistant·e maternel·le, proches de la famille...;
- Raisons de santé de l'enfant ou de la personne accompagnante résidant sur la commune (contraintes physiques).

Les raisons liées à la non-perturbation de l'enfant dans sa scolarité (impacts moraux ou psychologiques) relèvent d'une demande de dérogation pédagogique à établir auprès de la direction de l'école ou de l'inspection de la 3^e circonscription.

La dérogation est accordée pour le cycle maternel (de la petite section à la grande section) ou élémentaire (du cours préparatoire au cours moyen 2).

Elle doit être renouvelée lors du passage de la grande section au cours préparatoire)

IMPORTANT : conformément au règlement RGPD, ne pas transmettre des documents comportant des données sensibles telles que carte nationale d'identité, passeport, titre de séjour, dossier médical, etc.

Quelle est la procédure ?

- Contacter votre commune de résidence pour connaître les démarches et faire parvenir au service Enseignement, le cas échéant, une photocopie de votre dossier.

OU

- Télécharger notre formulaire « Hors Commune » et le faire compléter (au verso si formulaire imprimé) par votre commune de résidence pour valider les accords intercommunaux.

En cas de fratrie (frères et/ou soeurs), télécharger un formulaire par enfant. Si vous n'avez pas la possibilité de le télécharger, contacter le service Enseignement ou les Maisons municipales de quartier.

[Téléchargez votre formulaire ici](#)



Ces procédures sont valables pour les enfants de maternelle et d'élémentaire

Pièces à fournir (selon votre situation)

- Formulaire complété (recto verso si formulaire imprimé).
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- Une attestation manuscrite et la photocopie du justificatif de domicile de moins de 3 mois de la personne gardant l'enfant (autre que les parents).
- Joindre le contrat si votre enfant est accueilli chez une assistante maternelle.
- Un certificat médical récent d'un spécialiste en cas de problème de santé de l'enfant ou des parents (critère raisons de santé).
- Une attestation MDPH (critère raisons de santé).
- Une attestation de l'employeur et/ou de formation des parents précisant les lieux et horaires.
- Une attestation de recherche d'emploi (FranceTravail)
- Un extrait Kbis auto-entrepreneur.

Adresses utiles

Service Enseignement

Dossier envoyé par mail :
scolaire@ivry94.fr

Dossier à envoyer par courrier :
Service Enseignement
Mairie d'IVRY-sur-Seine
Service Enseignement
Esplanade Georges Marrane
94205 Ivry-sur-Seine Cedex

Demande de Dérogation Hors Commune

Rentrée scolaire de septembre 2026

Date butoir de réception des dossiers : Vendredi 22 mai 2026

SITUATION PROFESSIONNELLE

MODE DE GARDE

RAISONS DE SANTÉ :

enfant

parent·s

PREMIÈRE DEMANDE

RENOUVELLEMENT

Maternelle

Élémentaire

Nom de la commune d'accueil :

Nom de l'école de la commune d'accueil :

Commune de résidence :

Niveau de classe à la rentrée de septembre 2026 :

PS

MS

GS

CP

CE1

CE2

CM1

CM2

Enfant concerné (remplir tous les champs)

Nom et prénom(s) :

Date de naissance :

Féminin

Masculin

École fréquentée actuellement :

École de secteur de résidence :

Renseignements concernant les parents

État Civil (à remplir obligatoirement)

Représentant 1

Représentant 2

Nom		
Prénom		
Adresse postale		
Ville		
Code postal		
*Adresse électronique		
*  Portable		
 Domicile		
 Travail		

Situation professionnelle (Écrire très lisiblement)

Représentant 1

Représentant 2

Situation professionnelle		
Adresse de		
Code postal		
Ville		
Jours de	Du	Du
	Au	Au
Horaires de	De	De
	À	À

* À renseigner obligatoirement

Frères et sœurs scolarisés

<i>Nom et prénom</i>	<i>Date de naissance</i>	<i>Établissement scolaire fréquenté</i>	<i>Commune</i>

Motif de la demande (possibilité de joindre un courrier de motivation au dossier)

Date :

Signature

Cadre réservé à l'administration

Demande de dérogation :			
Ivry sur Seine		Autre commune	
Nom de la commune de résidence :			
Dérogation :		Accord	Refus
Convention de gratuité réciproque concernant les frais de scolarité		Accord	Refus
Prise en charge des frais de repas		Accord	Refus
Prise en charge des frais de classe de découverte		Accord	Refus
Prise en charge des frais d'activités périscolaires		Accord	Refus
Motif :	Signature et cachet de la commune d'accueil		
Date :			

Transmission du dossier complet aux adresses postale ou courriel cités ci-dessous

Tous dossiers incomplets, non signés et/ou ne correspondant pas aux critères énoncés sur le site ivry94.fr ne seront pas pris en compte.

Mairie d'Ivry sur Seine - Direction Scolarité et Accueils de Loisirs Éducatifs - Service Enseignement - Esplanade Georges Marrane - 94205 Ivry-sur-Seine
Cedex - Courriel : scolaire@ivry94.fr

La ville d'Ivry-sur-Seine (responsable de traitement) collecte et traite vos données personnelles pour vous permettre de demander une dérogation scolaire (dans certaines circonstances exceptionnelles et pour des raisons dûment motivées) et pour répondre à cette demande dans le cadre de ses missions d'intérêt public. Le recueil des données marquées d'une () est obligatoire pour que la commission partenariale puisse étudier votre demande. Vous pouvez en savoir plus sur le traitement de vos données sur la page [RGPD / Ville d'Ivry-sur-Seine \(ivry94.fr\)](http://RGPD / Ville d'Ivry-sur-Seine (ivry94.fr)) ou exercer vos droits auprès du délégué à la protection des données de la ville d'Ivry-sur-Seine - DPD@ivry94.fr.*